



VOTRE COPROPRIÉTÉ EST-ELLE BIEN PROTÉGÉE JURIDIQUEMENT ?

La protection Juridique c'est quoi ?

- ✓ Une réponse à vos questions juridiques par des juristes qualifiés.
- ✓ Une assistance en cas de litiges dans tous les domaines du droit lié à l'immeuble (À l'amiable comme au judiciaire).
- ✓ Une participation au paiement de vos frais de justice (huissier, expert, avocat...) dans la limite de 24 026 € HT* par litige sous réserve que le montant des intérêts en jeu soit supérieur à 416 € HT.

L'assurance d'un contrat de qualité au meilleur tarif

Les options :

- **Recouvrement des charges :** ~~104 € TTC par an~~ Offert !!!
(Pour les litiges avec les copropriétaires en défaut de paiement)
- **Travaux et construction :** ~~104 € TTC par an~~ Offert !!!
- **Doublement de la prise en charge financière :** 104 € TTC par an

50 % moins cher que les autres intervenants du marché

Tarifs spécifiques de l'agence Axa Hervé CARRE 0.06€ / m²

Avec une prime minimum de 90 TTC/an

Pour obtenir un devis, merci de nous communiquer les éléments suivants :

- ✓ Adresse de la copropriété.
- ✓ Surface totale de la copropriété en m² en précisant s'il y a des commerces.

**Dans la limite de 6005 € HT pour les litiges avec les salariés après 2 mois de carence et l'option travaux.*

AGENCE AXA Hervé CARRE
16 Boulevard de la Reine - 78000 Versailles
agence.hervecarre@axa.fr - 01 39 02 05 00